



Administration communale
2714 Les Genevez
Tél. 032 484 94 88
E-mail : info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch
CCP 25-4329-2

Les Genevez, le 21 décembre 2023

AVIS OFFICIEL

Demande de permis de construire

(Publication au Journal officiel du 14 décembre 2023, N° 45)

Parcelle N° 1690, Clos chez Gautier 1, 2714 Les Genevez

- Requérant :** Monsieur Valentin Gigandet,
Les Clos-Dessus 6, 2714 Les Genevez
- Auteur du projet :** Monsieur Valentin Gigandet,
Les Clos-Dessus 6, 2714 Les Genevez
- Ouvrage :** Construction d'une maison familiale avec garage pour 2 véhicules et terrasse couverte. Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'intérieur dans le local technique, pose d'une cuve enterrée pour la récupération des eaux de pluie et pose de panneaux solaires en toiture.
- Dimensions :**
- | | |
|----------------|---------|
| Longueur | 17.40 m |
| Largeur | 11.90 m |
| Hauteur | 4.60 m |
| Hauteur totale | 8.80 m |
- Matériaux :**
- | | |
|-----------|---------------------|
| Façades : | Crépi, blanc cassé. |
| Toiture : | Tuiles brunes |
- Zone :** En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc
- Dérogation requise :** Au règlement plan spécial Clos chez Gautier 2, Article 24, limite à la grande distance.

Dépôt public de la demande, jusqu'au 23 janvier 2024 à l'administration communale de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Rappel :

Fermeture du secrétariat communal

Durant les fêtes de fin d'année, le secrétariat communal sera fermé

du lundi 25 décembre 2023 à 8h30 au lundi 8 janvier 2024 à 8h30

Merci de votre compréhension.



Message du Maire Anael Lovis

Mesdames, Messieurs,

En cette fin de première année de mandat, il me semblait opportun de vous adresser ces quelques mots pour dresser un bilan de l'année écoulée. Ce fut une année chargée, en travail et en émotions. De gros dossiers ont occupé le Conseil communal pour son baptême du feu : le dossier Crevoisier SA, le projet de crèche, la révision de l'aménagement local, la recherche d'un nouveau secrétaire, la démission et le remplacement d'un membre du conseil et j'en passe. Le conseil communal et moi-même avons tenu à avoir une forte implication dans ces dossiers passionnants qui, n'étant pas clos, s'étendront sur l'an prochain. Nous nous y attèlerons donc dès la rentrée avec la même motivation. De nombreux autres grands défis et chantiers nous attendent pour l'année prochaine et pour notre mandat, que nous ne manquerons pas de relever avec enthousiasme.

Je profite de ce message et du dernier tout-ménage de l'année 2023 pour vous adresser, Mesdames et Messieurs, un joyeux Noël, de bonnes fêtes et une excellente année 2024. Je vous souhaite le bonheur, la réussite et surtout la santé pour ce nouveau cap.

Anael Lovis

